

Grenoble

Au tribunal administratif, le nombre de contentieux explose

Selon le président du tribunal, la forte augmentation de l'activité est «largement imputable à une explosion des référés dans le domaine des étrangers», en lien avec les difficultés «à faire surface» rencontrées par le service dédié à la préfecture de l'Isère.

Avec 10 042 affaires enregistrées au 25 septembre 2025 (contre 7 351 un an plus tôt, à la même date), le tribunal administratif de Grenoble, compétent sur les départements de la Drôme, de l'Isère, de la Savoie et de la Haute-Savoie, «connait une explosion des entrées», explique son président, Jean-Paul Wyss. «Il y a une augmentation de tous les contentieux, sauf l'environnement et l'urbanisme», détaille-t-il. Le chef de juridiction estime donc que d'ici le 31 décembre 2025, le tribunal devrait atteindre les 13 600 dossiers en cours. Un record!

Pourtant, les sorties ou affaires clôturées sont également en hausse, avec 8 220 affaires jugées au 25 septembre 2025, contre 6 696 l'an passé. Cela signifie donc que les particuliers, mais également les administrations, sollicitent de plus en plus le tribunal. «Depuis le

Covid et les arrêtés sur le port du masque notamment, la juridiction est de plus en plus connue», analyse Jean-Paul Wyss. En plus de cela, les gens ont facilement accès à nous grâce au site Télérecours citoyens. Et surtout, nous jugeons plus vite désormais avec tous les référés. Nous sommes de plus en plus efficaces et donc les gens viennent vers nous plus facilement, car nous avons un pouvoir d'injonction et d'astreinte.

Une hausse de 85 % des recours dans le domaine du droit des étrangers

Parmi les affaires qui se sont multipliées ces dernières années, le chef de juridiction cite les recours contre les interdictions de manifestation ou contre l'utilisation de drone lors des rassemblements, des référés-liberté qui doivent être jugés en 48 heures. Mais également, des «retraits de permis de conduire» à la suite de «l'obtention par fraude de la partie théorique». Un phénomène nouveau face auquel «les préfets commencent à réagir».

Surtout, en ne manquant pas de cibler la préfecture de l'Isère,

Jean-Paul Wyss souligne que «l'augmentation du contentieux est largement imputable à une explosion des référés dans le domaine des étrangers (+ 85,8 %). «Le service des étrangers à la préfecture a du mal à faire surface et cela suscite de nombreux contentieux», précise-t-il. Nous avons vu arriver depuis mai 2024 des profils que l'on ne connaissait pas. Des personnes étrangères insérées, qui travaillent depuis des années en France, qui sont à la fac ou qui avaient des titres de séjour de 10 ans et qui, du fait des dysfonctionnements de l'administration, se retrouvent du jour au lendemain en situation irrégulière». «Ce sont des cas humains très difficiles auxquels nous n'étions pas habitués, avec des personnes qui perdent leurs emplois», ajoute-t-il.

Enfin, parmi les explications à cette hausse de l'activité, le chef de juridiction mentionne aussi «la vigilance des associations en matière de droit des étrangers et de droit de l'environnement», particulièrement en Isère. «Pour certaines elles sont très organisées, même au niveau national et elle n'hésitent pas à faire des recours», signale-t-il.

● Laure Mamet



Le président du tribunal administratif de Grenoble, Jean-Paul Wyss. Photo Le DL/Laure Mamet

Des renforts pour le tribunal

Pour faire face à la hausse du contentieux, le tribunal administratif de Grenoble a obtenu du Conseil d'État la création d'une huitième chambre, dédiée à l'environnement. «Ce qui le classe désormais parmi les tribunaux administratifs les plus importants de France», précise Jean-Paul Wyss, le président. «Nous avons changé de strate», déclare-t-il. Grâce à cela, un poste de première vice-présidente a été créé. Et c'est

Magali Selles, anciennement vice-présidente au tribunal de Pau (Pyrénées-Atlantiques) qui l'occupe. Cette dernière s'est réjouie d'arriver dans une «juridiction dynamique». Elle a été installée ce vendredi 26 septembre, tout comme six autres magistrats, lors d'une audience spéciale. S'il s'est félicité de l'arrivée de renfort du côté des magistrats, le président déplore cependant un manque d'agentes et agents du greffe.

Isère

Nouvelle journée d'action ce jeudi: à quoi faut-il s'attendre

«La pression, il faut la maintenir». C'est ce à quoi appelle Philippe Beaufort, secrétaire départemental pour Force ouvrière Isère aux côtés des responsables départementaux de la CGT, de la FSU et de Solidaires. En réponse aux déclarations du Premier ministre lundi, une troisième journée d'actions nationale contre les politiques budgétaires des gouvernements successifs se tiendra ce jeudi 2 octobre.

L'intersyndicale de l'Isère encourage les travailleurs à descendre manifester dans les rues de Grenoble à partir de 14 heures, au départ de l'angle Alsace-Lorraine et Jean-Jaurès.

«On sait de toute façon que ça restera un budget d'austérité»,

poursuit Philippe Beaufort, incrédule. Face à la persistance des coupes budgétaires dans le service public, des réformes, de l'année blanche pour les indemnités sociales et des salaires de la fonction publique, «on ne peut pas se satisfaire de la déclaration de Sébastien Lecornu d'être le premier ministre de l'«État efficace»», réagit Nicolas Benoit, secrétaire général de la CGT Isère.

Le collectif Bloquons tout!, qui a initié le mouvement du 10 septembre, se joindra à la mobilisation ce jeudi. «La mobilisation actuelle n'est pas que syndicale. La colère rejaillit partout», précise Delphine Serra, secrétaire départementale à Solidaires. Nous soutenons

toutes les formes d'action, notamment l'initiative de la Bobine. Toutes les luttes actuelles vont dans les mêmes directions.»

Une prochaine intersyndicale déjà à l'agenda

Les syndicats souhaitent aussi mettre en lumière la situation des salariés d'Air Liquide. Depuis plusieurs mois, ils sont mobilisés contre un changement de politique au sein de la branche «Advanced Technologies» et les négociations avec la direction sont rompues depuis mi-septembre.

Sans attendre le bilan du 2 octobre, l'intersyndicale se rassemblera le 6 pour statuer sur



Lors de la mobilisation du 18 septembre à Grenoble. Photo archives Le DL/Anouk Anglade

la suite à donner au mouvement.

Les 10 et 18 septembre, les cortèges grenoblois avaient

rassemblé respectivement 30 000 et 15 000 manifestants, selon la CGT; moitié moins d'après la préfecture.